

Motion du 19^e congrès commun

Les 450 participants du 19^e congrès commun des Associations France-Québec et Québec-France, rassemblés à La Rochelle du 15 au 17 mai 2015, autour du thème « *Une langue, des cultures, un espace francophone ouvert* » :

- **Rappellent** que les deux Associations, formant réseau, ont été fondées par des responsables politiques, des diplomates et des universitaires des deux pays pour donner une dimension citoyenne à la relation franco-québécoise ;
- **Déplorent** que les ministères actuels des deux pays diminuent ou suppriment leur soutien au réseau associatif franco-québécois, rompant ainsi avec une politique constante qui faisait consensus quelles que soient les alternances politiques ;
- **Protestent** contre la fermeture imposée du siège national de Québec-France à la Maison Fornel, place Royale à Québec, bien qu'une plaque, inaugurée par de hautes autorités en 1995, y « *déclare la Maison Fornel siège de l'Association Québec-France* » ;
- **S'insurgent** contre l'affront subi par les milliers de bénévoles engagés dans la coopération franco-québécoise, de la part de la 65^e session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise qui, en ne les invitant pas comme d'habitude et en recalant leurs projets, a rejeté en fait la place de la société civile dans la coopération ;
- **Expriment** leur totale solidarité envers l'Association Québec-France, pour l'instant obligée de cesser ses activités nationales en raison du désengagement financier des pouvoirs publics ;
- **Souhaitent** que les Régionales de Québec-France trouvent les moyens juridiques et matériels pour maintenir et développer un réseau partenaire de l'Association France-Québec, disponible pour accompagner les initiatives communes qui seront prises ;
- **Réclament** une modernisation de la Commission permanente avec une majorité d'élus territoriaux et d'acteurs associatifs de terrain, et non plus de hauts fonctionnaires déconnectés des réalités de la coopération tissée de peuple à peuple en régions ;
- **Espèrent** que sera réaffirmée et reconnue, en actes et en soutiens, la place indispensable de la société civile à travers ses réseaux associatifs. Si la coopération franco-québécoise est « *unique et privilégiée* », elle doit sortir des normes étatiques classiques ;
- **Suggèrent** que le 20^e congrès des Associations France-Québec et Québec-France se tienne en 2017 au Québec autour d'un thème sur le rôle de la société civile dans la relation franco-québécoise, hier, aujourd'hui et demain.

Fait à La Rochelle, le 17 mai 2015